

COURRIER  
- 1 FEV. 1999  
ZON



Direction  
Départementale  
de l'Équipement  
Cher  
S.U.H.

# PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

COMMUNE DE :

## VIGNOUX~SUR~BARANGEON

Approuvé le : 04.04.1990

REVISION

Arrêté le : 08.07.1997

Approuvé le : 15.09.1998

## ANNEXES SANITAIRES

---

Documents établis par :

- . La DDE subdivision de Vierzon pour l'assainissement
- . La DDAF pour l'eau potable.

## I - ASSAINISSEMENT

### 1. RESEAU D'EAUX USEES

Le réseau d'eaux usées est inexistant.

L'étude du schéma d'assainissement vient d'aboutir.

Compte tenu de l'importance de l'agglomération, de sa topographie et de son réseau d'eaux pluviales existant, ainsi que du niveau très élevé de la nappe phréatique, c'est le système séparatif collectif qui a été retenu pour l'étude d'assainissement de Vignoux-sur-Barangeon. Les eaux collectées par les réseaux sont dirigées soit gravitairement, soit par l'intermédiaire de trois postes de refoulement vers la station d'épuration à construire.

Les canalisations principales d'eaux usées en système séparatif auront un diamètre intérieur de 200 mm et seront posées à des profondeurs permettant le raccordement des riverains.

Les canalisations de diamètres 150 et 200 mm, seront en PVC ou en grès, ou en fonte, de la série assainissement avec joint caoutchouc.

Les conduites de refoulement de diamètres 100 et 150 mm seront en fonte ductile du type standard 2 GS ou en PVC du type refoulement série 1.

La station d'épuration à construire sera implantée à l'est de l'agglomération en bordure de la rue de la Landette.

Après étude de plusieurs solutions d'implantation, cet emplacement a été déterminé par sa position à l'écart des habitations. Les vents d'ouest n'auront pas d'influence sur l'agglomération.

Le choix de ce lieu a été entériné par la délibération du conseil municipal de Vignoux-sur-Barangeon en date du 2 juin 1995.

Les eaux brutes seront conduites à la station d'épuration par la canalisation de refoulement de 150 mm de diamètre depuis le poste de refoulement n° 1.

Les eaux traitées seront évacuées vers le ruisseau "le Croulas" par une conduite de 250 mm et une canalisation d'eaux pluviales de 700 mm.

Les eaux traitées doivent satisfaire aux dispositions de l'arrêté du 22 décembre 1994 fixant les spécifications techniques relatives aux ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées, mentionnées aux articles L 2224-8 et L 2224.10 du code général des collectivités territoriales.

Les trois postes de refoulement prévus à l'avant projet auront les caractéristiques suivantes. Ils seront équipés de deux groupes de pompage du type "imbouchable" dont chaque pompe devra pouvoir, à volonté, être mise en service normal, ou en réserve. Les deux groupes devront pouvoir également fonctionner simultanément. Les armoires de commande étanche sur socle en béton comprendront tous les appareils de mesure et de contrôle nécessaires à la bonne marche du poste de refoulement. Les conduites de refoulement seront en acier galvanisé à l'intérieur des postes, puis en fonte ductile du type standard 2 GS ou PVBC pour refoulement.

Les eaux traitées doivent faire l'objet :

- d'une épuration poussée pour la pollution carbonée,
- d'une dénitrification classique pour la pollution azotée,
- d'une déphosphatation de premier niveau pour la pollution phosphorée.

## **2. RESEAUX D'EAUX PLUVIALES**

La commune de Vignoux-sur-Barangeon est pourvue d'un réseau d'eaux pluviales peu important. Il dessert la route nationale 76 et le centre-bourg. Les eaux pluviales sont pour la plupart rejetées dans la rivière "le Barangeon", par une conduite de diamètre 500, à l'amont immédiat du pont.

La ZAC de "la Landette" est desservie par un réseau d'eaux pluviales qui a pour exutoire le ruisseau "le Croulas" en bordure de la RD 30, en direction de Foëcy. Au fur et à mesure de l'exécution des travaux d'assainissement, les branchements particuliers seront raccordés sur le réseau d'eaux pluviales.

## **II - EAU POTABLE**

### **1. RESEAU EXISTANT**

La commune de Vignoux-sur-Barangeon fait partie du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Vignoux-sur-Barangeon dont elle est le siège.

#### **\* Captages**

Exécutés en 1969-1970 deux forages situés dans la vallée de l'Yèvre en bordure de la RD 30 au lieu-dit "l'Oupillère" ont un débit d'environ 50 m<sup>3</sup>/heure.

Un puits exécuté en 1984 entre les deux forages existants présente un débit de 155 m<sup>3</sup>/heure.

Les périmètres de protection des captages ont été définis dans le rapport, en date du 8 juin 1997, de l'hydrologue agréé. Ils seront portés au plan des servitudes lorsqu'ils auront fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

#### **\* Appareils élévatoires et de traitement**

. 1 pompe immergée dans chaque forage de débit 50 m<sup>3</sup>/heure.

. 2 pompes immergées, dont une de secours, dans le nouveau puits, de débit unitaire 80 m<sup>3</sup>/heure.

. 1 pompe dans le nouveau puits de débit 30 m<sup>3</sup>/heure.

Le traitement consiste uniquement à la stérilisation de l'eau (injection de chlore).

#### **\* Ouvrages d'art**

Station de pompage : bâtiment en maçonnerie, situé à 100 m du ruisseau "le Croulas" au bord du CD 30, qui abrite les appareils de traitement.

Les appareils de commande des groupes de pompage et de traitement du nouveau puits sont disposés sur le terrain du syndicat en limite du domaine public.

. Réservoir : deux réservoirs semi-enterrés construits en 1971-1972 au nord-est du bourg au lieu-dit "La Bourgeonnerie" présentent une capacité de stockage de 2 x 300 m<sup>3</sup>.

Le niveau de trop plein des ouvrages est à la cote 165,40 m NGF.

Un troisième réservoir semi-enterré construit en 1984 derrière ceux existants de capacité 300 m<sup>3</sup> présente le même niveau de trop plein.

La capacité totale de stockage est donc de 900 m<sup>3</sup>.

\* Canalisation de refoulement entre la station de pompage et les puits de captage, la canalisation de refoulement est en amiante-ciment et de diamètre 200 mm.

La canalisation de refoulement-distribution entre la station de pompage et les réservoirs est également en amiante-ciment et de diamètre 200 mm.

\* Réseau de distribution

Il est entièrement constitué par des canalisations en PVC.

\* Exploitation

Le réseau est exploité en affermage par la Compagnie Générale des Eaux, secteur Berry-Limousin groupe Berry-Nord 7, rue Jeanne d'Arc 18500 MEHUN-SUR-YEVRE..

## 2. MODIFICATIONS ET RENFORCEMENTS A APPORTER AU RESEAU

Les ressources en eau et le réseau de canalisation actuels sont capables d'assurer correctement la desserte en eau potable de la commune.

Toutefois, au fur et à mesure de la réalisation des projets de construction prévus dans le plan d'occupation des sols, il peut s'avérer nécessaire de réaliser des travaux d'extensions ou de renforcements.

## 3. CONSTRUCTION A PROXIMITE DES CANALISATIONS

La direction départementale de l'agriculture et de la forêt sera consultée avant délivrance des certificats d'urbanisme.